



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 02080

Numéro SIREN : 501 582 258

Nom ou dénomination : ENTHEOS

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2017 sous le numéro de dépôt 6619

6619

13 JUIN 2017

ENTHEOS
Société par actions simplifiée
Au capital de 45 157 066 euros
Siège social : 35 Boulevard de la Liberté
35000 RENNES
501 582 258 RCS RENNES



Le
 Dépôt N°

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 9 JUIN 2017

LES SOUSSIGNES :

Alain PARMENTIER

Propriétaire de11 440 377 actions

Béatrice PARMENTIER

Propriétaire de11 440 378 actions

Olivier PARMENTIER

Représenté par Céline THOMAS

Propriétaire de7 425 437 actions

Céline THOMAS

Propriétaire de7 425 437 actions

Nathalie PARMENTIER

Représentée par Céline THOMAS

Propriétaire de7 425 437 actions

Seuls associés de la société ENTHEOS, société par actions simplifiée au capital social de 45 157 066 € divisé en 45 157 066 actions de 1 € de nominal chacune, ayant son siège au 35 boulevard de la Liberté – 35 000 RENNES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 501 582 258,

I – ONT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Monsieur Alain PARMENTIER et Madame Béatrice PARMENTIER ont fait part à la société ENTHEOS de leur volonté de se retirer partiellement du capital de la société.

Cette opération s'inscrit dans le souhait de Béatrice et Alain PARMENTIER de diminuer leur participation dans le capital de la société ENTHEOS afin de permettre à leurs enfants de détenir ensemble, plus de la moitié du capital de la société.

Afin de satisfaire à la demande de Béatrice et Alain PARMENTIER, il pourrait donc être envisagé de faire racheter par la société ENTHEOS, 1 146 350 actions leur appartenant actuellement dans le capital de notre société, savoir :

- 573 175 actions sur les 11 440 378 actions appartenant à Béatrice PARMENTIER,
- 573 175 actions sur les 11 440 377 actions appartenant à Alain PARMENTIER.

α

NP

[Signature]

II – ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Lecture du rapport du Président,
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes,
- Rachat à Alain et Béatrice PARMENTIER de 1 146 350 actions leur appartenant dans le capital de la société ENTHEOS en vue de les annuler et projet de réduction corrélative du capital social de 1 146 350 euros par annulation desdites actions achetées, sous conditions suspensives,
- Pouvoirs au Président pour réaliser l'opération, modifier les statuts en conséquence et accomplir les formalités requises,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est donné lecture du rapport du Président ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, les associés ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les associés de la société, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et des Commissaires aux comptes décident, à l'unanimité, la réalisation d'une réduction de capital au moyen du rachat puis de l'annulation par la Société, dans un délai maximum de quinze jours à compter de la levée de la dernière des conditions suspensives, de 1 146 350 actions de 1 € de valeur nominale chacune, émises par la Société, dont sont propriétaires Alain PARMENTIER et Béatrice PARMENTIER, moyennant un prix forfaitaire de 1 500 000 €, réparti comme suit :

- Rachat par la société ENTHEOS de 573 175 actions sur les 11 440 377 actions appartenant à Béatrice PARMENTIER au prix global et forfaitaire de 750 000 €, puis annulation desdits titres,
- Rachat par la société ENTHEOS de 573 175 actions sur les 11 440 378 actions appartenant à Béatrice PARMENTIER au prix global et forfaitaire de 750 000 €, puis annulation desdits titres.

Les actions rachetées puis annulées ne donneront pas droit au dividende mis en distribution au titre de l'exercice en cours lors de la réduction de capital.

Les autres associés de la société ENTHEOS, Olivier et Nathalie PARMENTIER, et Céline THOMAS, renoncent dès à présent, chacun à titre individuel, à exercer une demande de rachat des actions qu'ils détiennent dans le capital de la société ENTHEOS.

Alain et Béatrice PARMENTIER renoncent également, chacun à titre individuel, à exercer une demande de rachat des actions non concernées par l'opération de réduction de capital, qu'ils détiennent dans le capital de la société ENTHEOS.

Le prix sera payé comptant en numéraire, au plus tôt après la réalisation de la dernière des conditions suspensives stipulées ci-dessous, et à tout le moins au plus tôt après l'expiration du délai d'opposition de vingt jours à compter de la date du dépôt au greffe du présent procès-verbal de délibération des associés qui a décidé la réduction conformément aux dispositions des articles L. 225-105, al. 1 et R. 225-152 du Code de commerce.

A l'exception des garanties ordinaires de fait et de droit, aucune garantie contractuelle ne sera consentie par Alain et Béatrice PARMENTIER à la société ENTHEOS au titre de la cession des titres de la société ENTHEOS.

La réduction de capital sera de 1 146 350 €, et portera le montant de ce capital à 44 010 716 € réparti en 44 010 716 actions de 1 € de valeur nominale.

AP  

La différence entre le prix global de rachat, soit 1 500 000 €, et la valeur nominale des actions achetées, soit 1 146 350 €, sera imputée en totalité sur le compte Report à nouveau.

RP  or

La réalisation définitive de cette opération sera conditionnée :

- A l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux dans les délais légaux,
- A l'agrément de ces opérations de rachat par les établissements bancaires de la société ENTHEOS.

Le transfert de propriété, l'entrée en jouissance et le paiement du prix de cession seront fixés au jour de la constatation de la réduction de capital telle que ci-avant énoncée.

DEUXIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs à Monsieur Olivier PARMENTIER, agissant en qualité de Président de la société ENTHEOS, à l'effet de :

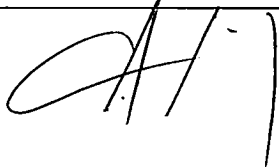
- constater la réalisation des conditions suspensives tenant à l'opération de réduction de capital,
- finaliser l'opération de rachat des titres telle que visée dans la première décision en vue de leur annulation,
- procéder au rachat effectif des 1 146 350 actions détenues par Alain et Béatrice PARMENTIER tel que ci-dessus énoncé,
- procéder à la réduction de capital consécutive, puis aux modifications statutaires qui en découleront.

TROISIEME DECISION

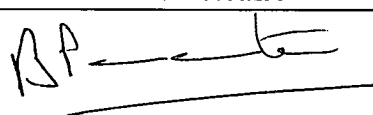
Les associés de la société donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés de la société.

Monsieur Alain PARMENTIER



Madame Béatrice PARMENTIER



**Monsieur Olivier PARMENTIER
Représenté par Céline THOMAS**



**Madame Nathalie PARMENTIER
Représentée par Céline THOMAS**



Madame Céline THOMAS

